

MAIRIE DE VERANNE
1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2021 COMPTE- RENDU

Etaient présents :

Mesdames ALAZET Delphine, BESSET-CHAVE Anne, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, MAZOYER Martine, GREFFIER Géraldine ;
Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, MARLHES Cyril, PIOT Bernard

Absents Excusés :

Mesdames, BOURRIN Sophie (pouvoir à MARLHES Cyril),
Monsieur LAFERTIN Noël (pouvoir à BRIAS Bernard), MAGNARD Fabrice (pouvoir à DUMAS Viviane)

Secrétaire de Séance : Mme DUMAS Viviane

1. Compte-rendu du 22 juin 2021

Le compte-rendu du 22 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Convention EPORA
- Convention avec le CFC

Le conseil donne son accord à l'unanimité

3. Rapport d'activité du Centre de Loisirs Périscolaire 2020

• **Accueil extrascolaire**

Il accueille de 7h à 19h, les enfants des communes de St Appolinard Veranne Bessey Lupé et Roisey les mercredis et vacances scolaires.

• **Accueil périscolaire**

Le centre de loisirs « Au Pays des Enfants » géré par la SPL est un centre d'accueil multi-sites situé à Roisey, St Appolinard et Véranne.

Le centre périscolaire de Véranne a accueilli en 2020 :

- 57 enfants le matin de 7h à 8h30 (22 enfants de maternelle et 35 de l'élémentaire)
- 69 enfants le soir de 16h15 à 19h (29 enfants de maternelle et 40 de l'élémentaire). Une ATSEM (agent communal) vient en renfort afin d'éviter les listes d'attente).

Soit un total 3507 heures de prise en charge pour 76 enfants différents.

- 74 enfants durant la pause méridienne (cantine) de 11h45 à 13h30 (46 enfants de maternelle et 28 de l'élémentaire)

- A la demande de la SPL, un membre du personnel communal devra suivre une formation BAFA pour obtenir un nombre suffisant de personnel diplômé pendant le temps du repas.

4. Ecole

- **Point sur la rentrée scolaire 2021/2022**

Les effectifs du RPI restent satisfaisants avec 104 enfants au total soit :

- 68 élèves seront accueillis à l'école de Véranne (PS/MS : 22 enfants, MS/GS : 19 enfants, CP/CE1 : 27 enfants)
- 36 élèves à l'école de St Appolinard (CE2/CM1 : 18 enfants, CM1/CM2 : 18 enfants).
- Il n'y aura pas de TPS en 2021/2022

Une réorganisation est cependant nécessaire pour une bonne prise en charge des élèves dans la classe de CP/CE1 (14 élèves en CP et de 13 élèves en CE1). Pas de changement concernant les matins. Deux groupes seront prévus l'après-midi, L'institutrice de la classe des PS/MS prendra en charge les élèves de CP pour un temps d'apprentissage de la lecture dans le local périscolaire. Celle-ci sera remplacée en classe des petits par l'ATSEM.

Il y aura une inversion de poste entre les 2 agents qui effectue des mission d'ATSEM. L'ATSEM de la classe des MS/GS (en 2020/2021) prendra en charge la classe des PS/MS (en 2021/2022) et inversement.

- **Travaux**

Pour cette année, il y aura peu de travaux. Seul quelques meubles à déplacer et un tableau à acheter et poser dans la salle du périscolaire pour la classe de CP l'après-midi.

- **Contrôle des jeux pour enfants**

Le contrôle de 3 sites de jeux pour les enfants a été effectué le 15 juillet 2021. Une non-conformité a été révélée sur un jeu de l'école. La remise en état a été effectuée. Concernant tout le reste, un état satisfaisant a été déclaré avec une remarque pour un jeu qui a subi une dégradation (Brulé).

5. Commande de matériels (Ecole et Mairie)

- Afin d'éviter les navettes Ecole Mairie et un usage intensif de certains appareils, le maire propose de commander :
 - une photocopieuse recyclée pour l'école proposée par l'Ets Neveu d'Annonay : 1900 € HT (soit 2280 € TTC). Le contrat de maintenance est de 0,07 €/feuilles A4 couleur et 0,007€/feuilles A4 noir
 - une plastifieuse pour la mairie à 91,58 € HT (soit 109,96 € TTC)
 - un relieur 139,50 € HT (soit 167,40 € TTC)

Les différentes commandes ont été validées par le conseil municipal.

- Le contrat de maintenance pour le copieur de la mairie devra être revu au vu des tarifs appliqués aujourd'hui.

6. Evolution du système de paiement des repas de la cantine

Suite au retour du secrétaire, le trésorier de St-Chamond a refusé de valider l'arrêter de nomination d'un nouveau régisseur pour les tickets de cantine, la régie n'étant pas dans la légalité. Un terminal bancaire est aujourd'hui obligatoire ainsi que

toutes les conséquences que cela implique (location du matériel, frais bancaire, ouverture d'un compte, ...).

L'application des nouvelles normes étant onéreuse et que la disparition de la régie cantine est déjà programmée pour 2022, le maire propose donc de supprimer cette régie et de mettre en place une facturation dès la rentrée. Les tickets encore valides seront encore utilisables. Le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition du maire avec la facturation mensuelle.

7. Evolution amplitude horaire employé communal

Concernant le poste d'agent technique polyvalent qui est aujourd'hui de 17h, l'agent en poste travail 22h par semaine. Aujourd'hui, la différence 5h par semaine est effectuée en heures complémentaires. Mais, il ne peut pas avoir beaucoup plus en cas de besoin. Afin de l'avoir à disposition et de mettre son poste au niveau des besoins réels, il faudrait augmenter la quotité horaire du poste jusqu'à 22h hebdomadaires. Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

8. Remplacement période de vacances des employés communaux

Considérant les nombreux travaux de cette période estivale (entretien des espaces verts, bords de routes, lagunes, colonnes de tri etc...) le recrutement d'un remplaçant des agents en congé annuel pour les deux mois d'été est nécessaire. Le conseil donne l'autorisation au maire afin de recruter un contractuel de remplacement d'agent.

Un ancien contractuel ayant posé sa candidature, sera donc employé pour une durée de 6 ou 7 semaines en fonction des vacances des employés communaux.

9. Entretien des points de tri

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réserver cette mission aux employés communaux, la proposition d'entretien de nos colonnes de tri par des agents de la CCPR n'est pas retenue.

10. Travaux voirie

M. le maire propose de continuer les travaux annuels de « points à temps » conformément aux années précédentes. Pour rappel, le montant des travaux en 2021 était de 5220 euros. Suite à la cessation de l'activité de l'entreprise Dumas TP, l'entreprise Moutot peut proposer ses services mais avec des « points à temps automatique » moins économes en enduit. Elle peut commencer les travaux début septembre/octobre pour une durée de 2 à 3 jours.

De plus, il faudrait faire la réfection de la route de Plode sur 50 mètres en septembre aussi.

Le conseil est favorable à la proposition.

11. Assainissement

- Avant-projet rénovation de la station d'épuration du bourg

La campagne de mesure réalisée dans le cadre de l'avant-projet de la rénovation de la station d'épuration a mis en évidence un taux d'eaux claires parasites conséquent en entrée de station avec un taux de dilution de 345 %.

Une campagne de mesure nocturne a été réalisée du 3 au 4 mai 2021. Trois secteurs (Le Drevet, Route de Cubusson, La Brisée) ont été ciblés pour une inspection télévisuelle afin d'identifier la présence de problèmes structuraux sur le réseau (Société DIAG 43 pour 2520 € TTC). Nous sommes en attente de résultat pour fin juillet.

- Station d'épuration du bourg

L'entreprise ARMELLIE a été sollicitée pour des travaux imminents courant aout afin d'enlever les roseaux qui entravent le bon fonctionnement des lagunes. Montant des travaux : 2763 euros

12. Convention EPORA

La convention pour veille foncière signée en 2016 pour 5 ans avec EPORA (Etablissement Public Foncier d'État au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes) arrive à échéance. EPORA nous demande si la commune veut renouveler la convention concernant la zone autour de la salle des fêtes. Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire cette convention.

13. Convention avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC)

Afin d'avoir les droits de photocopies en interne, voire peut-être, pour les usagers de la bibliothèque de Véranne, une convention doit être signée avec le CFC. Celle-ci n'est pas obligatoire. En cas de signature, le prix est en fonction de l'effectif de la collectivité (les agents publics, les agents contractuels et les élus). Pour Véranne, la cotisation serait de 380 € par an pour un effectif de 10 à 50 personnes.

Le conseil demande à se renseigner un peu plus concernant le prix et l'utilisation. Mais en cas d'obligation de signature, le conseil donne son accord.

Questions diverses

➤ **Convocation au conseil** : Le conseil municipal fait le choix de l'économie de la version papier des convocations pour les conseils municipaux. Les membres du conseil municipal acceptent de recevoir celles-ci uniquement par mail.

➤ **Préconisations Vigipirate** : Le projet de barrière de l'école est encore en cours concernant les préconisations suite à la visite de la gendarmerie pour le plan Vigipirate. Un point sera fait pour l'ensemble des préconisations.

➤ **Table de piquenique** : Des habitants demandent la possibilité d'avoir des tables de piquenique avec un trou afin que les familles puissent installer un parasol.

➤ **Charte forestière** : Il y a eu une distribution de la charte forestière avec de son fonctionnement suite à une réunion autour de la filière du Bois sur le secteur du Pilat avec participation des communautés de communes du secteur, le Parc Naturel Région du Pilat, et FiBOIS Aura.

➤ **Expositions** : Deux expos auront lieu en septembre à la mairie.

- Expo photos « Véranne Jour et Nuit » : Exposition de photos de Véranne accompagnées de chansons et poèmes. Elle se déroulera du Samedi 11 septembre 2021 au Samedi 18 Septembre. Les heures d'ouvertures :
 - samedi 11 septembre de 10h à 12h et de 14h à 17h.
 - lundi 13 septembre de 14h à 17h
 - mardi 14 septembre de 9h à 12h
 - jeudi 16 septembre de 9h à 12h
 - vendredi 17 septembre de 14h à 17h
 - samedi 18 septembre de 8h à 12h
- Expo sur Colette et le vin salle du conseil municipal (dans le cadre de la fête du livre de Roisey) aux mêmes jours et heures.

- **Mini bulletin** : En septembre un petit bulletin au format A2 plié en 4 sortira afin de compléter le bulletin annuel. Il s'appellera le « petit Vêrannaire ». Une réunion de la commission communication aura lieu le 02 août.
- **Courrier secrétaire** : Suite au départ du secrétaire remplaçant courant juin, un courrier de sa part est arrivé le 19 juillet pour le conseil municipal. Monsieur le Maire en a fait la lecture.
- **Orange** : suite à la déclaration à Orange concernant la plaque à fixer, les réparations devaient être faites avant le 17 juillet.
- **Ciné sénior** : Les sorties sénior reprendront à partir du 2 septembre 2021 avec le pass sanitaire.
- **Vaccination** : le centre de vaccination de Saint-Pierre-de-Boeuf ne fermera pas en août comme prévu initialement il est reconduit jusqu'au 27 août à ce jour suite aux annonces du président de la République. Il est ouvert le mardi, jeudi et vendredi. Les rendez-vous se font par internet (doctolib), par téléphone (04 27 87 00 42) ou en venant sur place pour un rendez-vous.

La séance est levée à 22h30

Prochaine séance aura lieu le mardi 28 septembre 2021

Secrétaire de séance
Viviane DUMAS